

### Mécomptes publics

## Il faudra de nouveau reculer l'âge de la retraite

Un recul d'un an de l'âge minimal d'ouverture des droits permet de réduire de 11 milliards d'euros le déficit des administrations publiques



Par François Ecalé

De 2016 à 2070, sans nouvelle réforme, le rapport du nombre de pensionnés au nombre de cotisants des régimes de retraite augmentera d'environ 30 %. En conséquence, à taux de cotisation inchangé, le taux de remplacement moyen des revenus d'activité par les pensions devrait diminuer d'au moins 30 % pour ramener les régimes de retraite de leur situation actuelle de déficit à l'équilibre financier en 2070.

Le rapport de juin 2017 du Conseil d'orientation des retraites montre que la législation actuelle fera automatiquement baisser ce taux de remplacement de plus de 30 %, et ramènera donc les régimes de retraite à l'équilibre en 2070, si la croissance de la productivité du travail – et donc du revenu réel moyen par tête des actifs – est supérieure à 1,5 % par an. En effet, les pensions évoluant comme l'inflation, le taux de remplacement moyen baisse d'autant plus fortement que la croissance du revenu des actifs est supérieure à l'inflation.

**"Les pensions évoluant comme l'inflation, le taux de remplacement moyen baisse d'autant plus fortement que la croissance du revenu des actifs est supérieure à l'inflation"**

Il n'est cependant pas certain que les gains de productivité soient de 1,5 % par an à cet horizon. En outre, les régimes de retraite seront en déficit pendant la période 2025-2045 dans tous les scénarios macroéconomiques envisageables. Un recul de l'âge de départ en retraite est donc nécessaire pour assurer le rééquilibrage financier des régimes ou, si la croissance est forte, pour assurer ce rééquilibrage en limitant la baisse du taux de remplacement.

### L'intérêt est aussi d'augmenter la population active

L'intérêt d'un tel recul est aussi, et surtout, de relever le taux de croissance de la population active, car les études économiques montrent que l'augmentation de la population active n'a pas d'effet à long terme sur le taux de chômage, mais a un impact favorable sur l'emploi et la production.

Un recul d'un an de l'âge minimal d'ouverture des droits, ou une hausse d'un an de la durée de validation requise pour obtenir le taux plein, permettraient de réduire d'environ 11 milliards d'euros le déficit des administrations publiques. Cette réduction serait due, pour des parts égales, à une baisse de leurs dépenses, les retraités étant moins nombreux, et à une hausse de leurs recettes, les cotisants étant plus nombreux.

**"L'augmentation de la population active n'a pas d'effet à long terme sur le taux de chômage, mais a un impact favorable sur l'emploi et la production"**

Ce recul de l'âge de départ est compatible avec la création d'un régime de retraite universel par points tel que prévu dans le programme d'En Marche. En effet, ce régime universel n'a de sens que s'il couvre les agents du secteur public, mais leur rémunération n'est archivée que depuis peu de temps. Il faudra attendre au moins 30 ans pour que la pension des fonctionnaires puisse être calculée sur la base des points accumulés pendant toute leur vie professionnelle et pour qu'un véritable régime universel puisse être mis en place. En attendant, l'âge de départ à la retraite peut et doit être reculé dans le cadre des régimes actuels.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalé.

#### A lire également

##### Retraites des fonctionnaires

**Retraite Macron : une nécessaire mais très longue réforme**

**Retraites, la chute de l'ancien régime**